



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 11 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
 Nombre de conseillers présents : 31
 Nombre de procurations : 04
 Nombre de conseillers votants : 33
 Date de convocation : 5 décembre 2017
 Date de publication : 19 décembre 2017

Conseillers présents : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
 Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
 Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
 Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin
 KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.
 Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-
 AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine
 NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire
 BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu
 BERTHAUD, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M.
 Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAROU, Mme
 Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée
 DRUET

Référence

N° 17.11.12.120

Commission

Fonctionnement de l'Institution

Objet

Concession de services
 confiée à la SPL G2D39
 pour l'acquisition et la
 location de biens
 immobiliers

Secrétaire de séanceCatherine NONNOTTE-
BOUTON**Rapporteur**

Jean-Marie SERMIER

Conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire
 Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER
 Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE
 Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
 17.11.12.130)

Conseillers absents en cours de séance :

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ
 (DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;
 Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

Par délibération n°16.03.10.104 du 3 octobre 2016, la Ville de Dole a confié à la SPL Grand Dole Développement 39 une concession de services pour acquérir et exploiter les biens immobiliers suivants, situés à Dole :

- Local de l'ancien LIDL, 9 rue Sombardier (surface foncière d'assise de 3919 m²)
- Local du 25 Grande Rue (surface de 130 m²)

La Ville de Dole souhaite acquérir de nouveaux locaux vacants :

- Local à usage commercial sur deux niveaux, situé 44 grande rue (ex magasin LAVILLE), cadastré BI 116, d'une surface de 192 m²
- Local à usage commercial sur trois niveaux, situé du 15 Grande Rue, cadastré BH 147, d'une surface de 129 m²

L'acquisition de ces biens immobiliers a pour objectif de valoriser des locaux vacants contribuant ainsi à garantir au quartier un dynamisme commercial et une qualité de ses espaces publics.

La Ville de Dole souhaite ainsi confier à la SPL Grand Dole Développement 39 la réalisation de cette opération, dans le cadre d'une concession de services prévue par l'article 6 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016.

Pour l'exécution de la présente convention :

- le concessionnaire (SPL) désigne comme interlocuteur principal le PDG de la SPL Grand Dole Développement 39 comme personne habilitée à suivre l'opération et à le représenter,
- le concédant (Ville de Dole) désigne le Maire de la ville de Dole ou toute personne déléguée à le représenter, comme personne habilitée à suivre l'opération et à le représenter.

Les principales missions que le concédant confie au concessionnaire, sous sa responsabilité et à ses risques, sont les suivantes :

- L'acquisition des biens immobiliers sus-mentionnés,
- Le financement des travaux d'aménagement de l'ensemble immobilier ainsi acquis, le cas échéant, en fonction des besoins éventuels du preneur,
- L'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier,
- L'exploitation de l'ensemble immobilier, consistant à louer les locaux.

Le concessionnaire est maître de l'ouvrage et responsable de l'ensemble des travaux et installations. A l'expiration du délai de la concession, le bien immobilier deviendra propriété de la Ville de Dole.

D'autres locaux et parcelles sont en cours d'identification et pourront faire l'objet d'une démarche similaire dans les prochains mois. Aussi, pour assurer le maximum de réactivité lorsque les négociations aboutissent avec les vendeurs, il est proposé d'établir avec la SPL Grand Dole Développement 39 un contrat cadre permettant à cette dernière de procéder à toute acquisition d'un local ou parcelle sur le territoire de la Ville de Dole. Chaque acquisition nouvelle fera alors l'objet d'un avenant précisant la nature du nouveau bien à acquérir, son prix d'acquisition et ses principales caractéristiques.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 8 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote :

- **VALIDE** le principe de concession de services entre la SPL Grand Dole Développement 39 et la Ville de Dole, concernant l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés sur le périmètre de la Ville de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la négociation avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'établissement de la concession de services y afférente.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Grand Dole Développement 39

Fait à Dole, le 11 décembre 2017
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean-Baptiste GAGNOUX
